COMMISSION PROVINCIALE DES BOURSES D'ETUDES DE NAMUR

Le collège des collateurs de la Fondation Paul Douxchamps

en sa séance du 16 mai 1976.

Présents : Madame Paul de Ville de Goyet Monsieur Yves Douxchamps

Attendu que le bénéfice de la bourse Aloys Coppens d'Eeckenbrugge ne peut être maintenu à son titulaire, celui-ci ayant subi un double échec dans le même examen.

Attendu que la bourse Sébastien Zoude est vacante, la durée normale des études pour lesquelles elle a été attribuée ayant pris fin.

Attendu que deux bourses sont dès lors vacantes.

Attendu que les publications légales ont été effectuées ; qu'à la suite de ces publications une candidature a été introduite, celles de Madame Vielle pour les études de sciences humaines à l'Université libre de Bruxelles.

Attendu que Madame Vielle en sa qualité de descendant de petite nièce du fondateur se trouve dans les conditions requises pour qu'une bourse lui soit attribuée; que deux bourses étant vacantes cette attribution n'offre aucune difficulté.

Attendu que M. le Président de la Commission provinciale des Fondations de Bourses d'études de Namur a porté à la connaissance des collateurs la situation déficitaire de la gestion de la Fondation Paul Douxchamps et qu'un moyen d'y remédier consiste à transférer à cette fondation le montant d'une bourse pour une année.

Décide:

- 1) La bourse Sébastien Zoude est accordée à Madame Eliane Vielle pour les études de sciences humaines et pour le nombre d'années restant à courir pour achever ces études
- 2) Le montant de la bourse Aloys Coppens d'Eeckenbrugge est transféré pour la durée d'un an à la Fondation Paul Douxchamps, ce transfert n'étant décidé que sous réserve d'approbation par M. le Gouverneur de la Province de Namur.

Les Collateurs :

Marguerite-Marie de Ville de Goyet

Léon Douxchamps.

Yves Douxchamps